

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1^{ère} série de compléments au budget 2023*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2023	Crédit compl.
1. SPORT ET BATIMENTS		
172.3141.10	Entretien-rénovations des bâtiments Rénovation du revêtement de sol sportif du multisports de Pierre-de-Savoie (décision municipale du 22.03.2023)	6'000 50'000
300.3011.00	Traitements Filière administration et finances – Remplacement de la responsable de filière pour cause de congé maternité du 1er mars au 15 septembre 2023 (décision municipale du 22.02.2023)	780'740 14'500
341.3155.00	Entretien des véhicules Achat d'un véhicule pour la distribution du courrier interne en raison d'un accident (décision municipale du 05.04.2023)	33'150 28'000
346.3141.31/18	Entretien-rénovations des bâtiments PF Cygnes 10 - Extension de l'UAPE - Travaux de la terrasse (décision municipale du 01.03.2023)	201'000 22'500

346.3141.31/24	Entretien-rénovations des bâtiments PF Four 5 - Remplacement en urgence de la chaudière gaz (décision municipale du 05.04.2023)	201'000	26'500
355.3114.01	Maintenance, matériel et machines Remplacement matériel spécialisé (échelles et machine autolaveuse) (décision municipale du 15.03.2023)	39'600	25'000
2. MOBILITE, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENTS			
320.3142.50	Entretien zones boisées hors forêts Travaux sur le patrimoine arboricole urbain suite à la bise noire du 26 février 2023 (décision municipale du 05.04.2023)	70'000	24'000
320.3146.00	Entretien des forêts, alpages et vignes Travaux sur le patrimoine arboricole forestier suite à la bise noire du 26 février 2023 (décision municipale du 05.04.2023)	90'000	3'500
441.3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs Soins aux arbres et replantation des sites impactés suite à la bise noire du 26 février 2023 (décision municipale du 05.04.2023)	116'000	13'500
3. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE			
700.3012.00	Salaire personnel auxiliaire Promotion interne en qualité d'adjointe du chef de service Jecos (décision municipale du 29.03.2023)	30'480	12'000
712.3131.00	Achats de produits alimentaires Demande de hausse des tarifs des repas servis par la Cuisine du Parc pour les restaurants scolaires des Isles et des Rives (décision municipale du 22.02.2023)	320'000	12'000

712.3652.03	Subventions Fondation Petitmaître Demande de hausse des tarifs des repas servis par la Cuisine du Parc pour les restaurants scolaires des Isles et des Rives (décision municipale du 22.02.2023)	252'500	12'000
714.3652.03	Subventions Fondation Petitmaître Gestion de l'APEMS des Isles (décision municipale du 14.12.2022)	339'710	21'300
716.3011.01	Traitements pédagogiques Renforcement des APEMS de 0.15 ETP suite à l'inspection de l'OAJE (décision municipale du 22.03.2023)	382'320	10'000
4. SECURITE PUBLIQUE			
601.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé Installation provisoire d'un coffret électrique et la sécurisation de la parcelle après le départ des gens du voyage Suisse (décision municipale du 29.03.2023)	0	10'000
5. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE			
130.3011.00	Traitements Remplacement d'un congé maternité au Service RH (décision municipale du 22.03.2023)	1'397'520	36'500
130.3030.00	Charges sociales AVS Remplacement d'un congé maternité au Service RH (décision municipale du 22.03.2023)	96'200	2'390
130.3040.00	Caisse de pension Remplacement d'un congé maternité au Service RH (décision municipale du 22.03.2023)	244'810	7'120
152.3653.17	Subvention Numerik Games Soutien exceptionnel à la manifestation pour équilibrer les comptes déficitaires de l'édition 2022 (décision municipale du 08.03.2023)	120'000	10'000
153.3011.00	Traitements Remplacement d'une collaboratrice absente pour maladie longue durée au TBB (décision municipale du 22.03.2023)	545'060	8'000

420.3011.00	Traitements	322'270	
	Filière administration et finances – Remplacement de la responsable de filière pour cause de congé maternité du 1er mars au 15 septembre 2023 (décision municipale du 22.02.2023)		14'500
	TOTAL DES CHARGES		363'310

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: Des compléments au budget 2023, représentant au total une augmentation de charges de CHF 363'310.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2: La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2023 10'198'140

	Modification des charges	Modification de revenus
1. Sports - Bâtiments	166'500	
2. Mobilité - Travaux et environnement	41'000	
3. Jeunesse et cohésion sociale	67'300	
4. Sécurité publique	10'000	
5. Urbanisme - RH - Culture - Durabilité	78'510	
	363'310	

Charges supplémentaires 363'310

**Excédent de charges selon budget et crédits
complémentaires** 10'561'450

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic